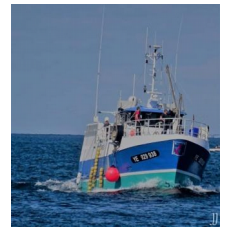


Contrat AMAP Poisson du vignoble 2025-2026



Le colis poisson est constitué de 2 à 3 kg de poisson entier, avant préparation éventuelle.

Précisions sur le poids :

- livré entier (vidé ou non) : pas de correction.
- livré en filet : multiplier par 2 pour avoir l'équivalent de poissons entiers.
- livré en tronçons : multiplier par 1,3 pour avoir l'équivalent de poissons entiers.

Les poissons sont livrés vidés sauf certaines espèces fragiles.

Le poisson est mis en colis à l'île d'Yeu. Le colis est au prix unitaire de **35,00 €**.

Tout poisson consommé cru doit être au préalable congelé au minimum 24h.

Les engagements du pêcheur : Alain VOISIN, bateau « LE MARIAL », membre du GIE Les pêcheurs de l'île d'Yeu.

- Je m'engage à livrer des colis de poissons issus de ma pêche, dans le respect de la chaîne du froid et des règles sanitaires. En cas de pêche insuffisante ou pour varier le contenu des colis, je complète avec celle d'un autre bateau du GIE.
- Le poisson a été pêché au maximum 48 heures (exceptionnellement 72 heures) avant la livraison.
- Je détermine le contenu des colis en fonction de la pêche de la période.
- Je participe à la réflexion sur les pratiques de pêche durable et je les mets en œuvre selon la « Charte AMAP poisson de Loire-Atlantique - Pêcheurs de l'île d'Yeu ».
- Vu mes contraintes professionnelles, je ne pourrai rencontrer chaque année les amapiens, mais je m'engage à transmettre régulièrement des informations sur mon travail et à saisir les occasions possibles de rencontre, à l'île d'Yeu ou sur le continent.
- En cas de souci exceptionnel (par exemple de météo), la livraison serait reportée à une date ultérieure ou annulée.
- J'accepte la validité de ce contrat dématérialisé. Je délègue au coordinateur ou coordinatrice la signature des contrats par la validation de ceux-ci, avec son compte, sur le site.

Les engagements de l'amapien-ne :

- J'ai pris connaissance du document «Charte AMAP poisson de Loire-Atlantique - Pêcheurs de l'île d'Yeu» qui m'a été fourni sur demande ([lien](#))
- Je viens (moi-même ou quelqu'un pour mon compte) chercher mon colis sur le lieu de distribution.
- J'ai bien noté que tout colis oublié n'est ni remboursé ni compensé lors d'une prochaine livraison.
- Je suis responsable de la fraîcheur du colis une fois qu'il m'a été livré.
- J'accepte d'être solidaire des aléas rencontrés par le producteur qui peuvent éventuellement causer l'annulation d'une livraison.
- Je m'engage à participer aux distributions à une ou des dates choisies.
- J'adhère et cotise au groupe amap que j'ai choisi.
- J'accepte la validité de ce contrat dématérialisé. Le compte avec lequel je suis connecté m'identifie pour cette action et vaut signature.

Lieu de livraison :

Le Pallet : 18h15 pour les amaps autres que celle du Pallet, pour distribution ensuite dans chaque amap

Le Pallet : entre 18h30 et 19h30 pour distribution aux palletais-es

Vallet : entre 19h00 et 19h30

Le lieu de distribution pourra changer en fonction de la saison ou de manifestations liées aux amaps.

Dans ce cas une information sera faite 15 jours avant la date de livraison et une solution de remplacement sera proposée.

Coordinateur ou coordinatrice :

- Vallet : Murielle Ducept - 06 10 54 68 48 - murielle.ducept@orange.fr
- Le Pallet : Annick Albert-Linder – 06 71 48 69 41 – aalbert-linder@orange.fr
ou Simone Gobin – 06 49 17 85 64 – simone-gobin@orange.fr
- Le Landreau : Geneviève Bonnet - 06 60 78 62 08 - rgenevievebonnet@orange.fr
- Maisdon : André Cassard – 02 40 06 66 71 - cassard.andre@orange.fr ou
Nicole Nunez - 07 88 83 99 87 - cineol177@hotmail.com

Dates de livraisons et modalités de paiement :

	19/09	17/10	21/11	12/12	16/01	06/02	06/03	10/04	29/05	26/06
Nombre de colis à 35 €										
Montant du chèque										

Pensez à noter les dates sur vos agendas !

Les chèques sont remplis à la signature du contrat et libellés

à l'ordre de «GIE Les pêcheurs de l'île d'Yeu ».

Il est possible de faire un chèque par colis, ou des chèques pour plusieurs.

Je remets les chèques en main propre à un des coordinateurs ou coordinatrices de mon Amap.

Pour les colis partagés, chacune des personnes remplit son contrat, en alternant les dates avec son binôme.

Nom du binôme :

Si vous ne connaissez personne avec qui partager, vous pouvez vous inscrire aux dates qui vous intéressent.

Le ou la coordinateur-ice se permettra éventuellement de vous contacter pour un changement de dates si une meilleure répartition serait souhaitable.

Validité du contrat

Ce contrat ne sera mis en application qu'une fois qu'il aura été validé par le coordinateur ou la coordinatrice de mon AMAP de référence et après contrôle de l'ensemble des chèques correspondant à mon contrat.

Un mail me sera alors envoyé avec une version en pdf du contrat et les dates de livraison.

Fait à..... le

Nom-Prénom :

Adresse :

Tél : Courriel :

Signature :

Le pêcheur :

Alain Vainin
signature


inscription en ligne sur le site [énergie locale](#)

informations sur le site énergie locale, par exemple le [contenu des colis](#)